

INFORMATIONS

RECENSEMENT MILITAIRE

IMPORTANT

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit de faire recenser à la mairie de son domicile **entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.**

Les pièces à fournir sont :

le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile

Cette démarche est obligatoire et nécessaire pour permettre l'inscription à la plupart des examens (baccalauréat, BEP, CAP ...) ou à l'examen du permis de conduire, par exemple.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Afin d'accompagner la généralisation de la déclaration en ligne et de renforcer la qualité du service offert à ses utilisateurs, la Direction générale des Finances publiques lance en 2016 un nouveau service qui permettra aux **usagers de disposer d'un avis en ligne dès la signature de leur déclaration de revenus sur internet. Les usagers peuvent donc en disposer dès l'ouverture de la déclaration en ligne, mi-avril.** Dans un premier temps, ce service est limité aux contribuables dont l'ensemble des revenus et charges peuvent être reportés sur la déclaration de revenus principale (2042).

Cet avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) devient le nouveau document de référence.

Pour les usagers non imposables, l'ASDIR remplace l'avis de non imposition, qui n'existe plus à compter de cette année.

Les usagers **non imposables** qui déposent une déclaration « papier » recevront quant à eux, un ASDIR (papier ou dématérialisé selon leur choix) durant l'été.

Les usagers **imposables** qui déclarent **en ligne** bénéficieront également d'un ASDIR à l'issue de leur déclaration. Ils continueront de recevoir durant l'été un avis d'imposition comportant les informations relatives au recouvrement (sommes déjà versées, date limite de paiement, etc...) qui leur permettra de s'acquitter du solde de leur impôt.

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Gagnez du temps ... Prenez rendez-vous !

Pour votre certificat d'immatriculation (carte grise)

- les demandes de changement de propriétaire
- Les changements de domicile
- Les duplicatas

Pour renouveler votre titre de séjour

- Les demandes de renouvellement de titre de séjour d'un an ou passage de 1 an à 10 ans
- Les demandes de renouvellement de titre de séjour de 10 ans
- Les demandes de duplicata ou de modification (changement d'adresse ou d'état civil).

Se feront uniquement sur rendez-vous de 9 h à 12 h et 13 h à 15 h 20.

Les rendez-vous doivent être pris par internet à l'adresse www.isere.gouv.fr-rubrique « démarches administratives—prendre rendez-vous ».

Gagnez du temps ... Envoyez votre dossier !

Pour votre dossier de permis de conduire

1. Télécharger 24h/24 votre dossier sur www.isere.gouv.fr
2. Envoyez votre dossier à l'adresse : Préfecture de l'Isère , DICII/STS/BTC
12 Place de Verdun - CS71046-38021 GRENOBLE cedex 1 .
- 3 Consultez le site www.permissedeconduire.gouv.fr pour connaître d'avancement de votre dossier.
- 4 Prenez rendez-vous sur www.isere.gouv.fr pour retirer votre permis rubrique « démarches administratives

ÉTAT CIVIL

Nous nous réjouissons de la naissance

de

Maxime **DECERIER**

le 22 février 2016 à Saint Martin d'Hères



MAIRIE
Les permanences d'ouverture au public ont lieu du lundi au vendredi de 11 h à 12 h 30
Le mardi de 16 heures à 19 heures

le jeudi de 16 h 00 à 18 h 00 : permanence URBANISME
En dehors de ces horaires, merci de prendre rendez-vous

Tél : 04.76.91.05.78 - Mail : reaumontaccueil@wanadoo.fr www.mairie-reaumont.fr

COMITÉ DE RÉDACTION

Cyrille SOUBEYRAT – Christine GIARDINA-MARINI

Directeur de publication : Brigitte LAURENT - ISSN 1274 -7203 - Tirage : 450 exemplaires

Réalisation et impression sur papier recyclé -
MAIRIE DE REAUMONT



Réaumont

Le journal de la commune de Réaumont

N° 109 AVRIL 2016

EDITO - BUDGET

Comme je l'ai exposé lors de la cérémonie des vœux, le 09 janvier dernier, le contexte économique des collectivités locales est en pleine mutation : baisse des dotations, lenteur de la mise en place d'une réforme territoriale induisant une péréquation plus juste entre grandes agglomérations et communes plus modestes, et enfin, transferts de compétences et de charges sans contrepartie.



Nous avons élaboré un budget équilibré et volontaire; fruit d'une étroite collaboration entre la commission finances et les adjoints : il a été voté à l'unanimité.

Le poste des frais de personnel représente plus de 50% du budget communal, évolution due à deux axes principaux :

Le choix qui a été fait de relocaliser les dépenses liées à l'entretien des chemins et bâtiments communaux, pour une meilleure réactivité, et une réduction des coûts de revient.

La modification des rythmes scolaires, induisant du personnel supplémentaire pour le fonctionnement de l'école le mercredi matin, et la mise en place des **Nouvelles Activités Périscolaires** (auxquelles s'ajoutent différents frais de fonctionnement : chauffage et ménage supplémentaires).

Un autre poste important de dépenses est celui de la voirie : nous poursuivons l'entretien et la sécurisation indispensable des voiries communales : à l'heure où nous avons voté le budget, les subventions demandées n'avaient pas encore été notifiées, ce qui explique leur absence des recettes du poste y afférant.

Nous avons également fait le choix de conserver et de valoriser le patrimoine confié à la commune.

Ainsi, concernant la maison léguée par Mademoiselle FARIN, au lieu d'une cession à titre gratuit et des 75000€ de dépenses "sèches" prévues lors du mandat précédent, la commune conservera ce bien et sa valorisation en logements sociaux coûtera un tiers seulement du budget prévu par le bailleur social sollicité auparavant.

Enfin, les études concernant les dégradations de la structure de l'église touchent à leur fin, les conclusions et préconisations sont attendues pour la fin de cette année. Des décisions seront prises en 2017. Le budget 2016 prévoit d'ores et déjà une provision destinée à la part d'autofinancement, tout en restant suffisamment sain pour permettre un endettement nécessaire à la restauration de ce patrimoine communal auquel chacun de nous tient particulièrement.

Sylvie BOIS - FRAGNOL
Adjointe aux finances

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE



SA 'DANSE

Sa'danse met en place un cours découverte de pilates le **lundi 11 avril à 19H** à la salle des fêtes.
Et toujours, la zumba et la zumba douce, le mercredi.
Pour tous renseignements et inscriptions, contacter **Sandra** au 06 75 00 63 26.

ASSOCIATION WONDER WOMEN

Objectifs de l'association: Un réseau d'entraide et de partage de femmes entrepreneures.

Les valeurs de l'association sont: Authenticité-Entraide-Respect-Partage-Ethique- Responsabilité.

Christine **DELOUPY** : 06 32 06 20 80.



SOU DES ÉCOLES

Des nouvelles du Sou des Ecoles de Réaumont Saint Blaise du Buis
Le 1^{er} Pucier du Sou s'est déroulé le dimanche 20 mars dans la Halle du Buis. Il a permis de réunir 54 exposants venant pour la plupart de nos deux villages. Nous avons néanmoins apprécié les présences de quelques exposants de La Murette, Rives, Voiron, Sillans, Le Grand Lemps, Grenoble et même Varcès. L'ambiance de la journée a été très agréable et la bonne surprise est venue du nombre conséquent de visiteurs tant le matin que l'après-midi. Grand soulagement pour les organisateurs ... et les exposants ! Une tombola a permis à deux d'entre eux de gagner une Rosette de Lyon et 2 entrées pour le Parc acrobatique forestier du Sappey-en-Chartreuse. Nous regrettons par

contre la faible participation de bénévoles pour aider le Sou dans la tenue de cette manifestation (même si de nombreux gâteaux ont été confectionnés), mais nous apprécions par ailleurs leurs implications en tant qu'exposants. On ne peut pas tout faire ! Les premiers retours ont été très positifs et nous encouragent à renouveler l'expérience.

Guillaume **THOMANN** - Président

ROC JUDO - le tatami vous attend !

Plus que 2 semaines d'entraînements et nos judokas pourront de nouveau se reposer à l'occasion des vacances de Printemps.

Les horaires d'entraînement ont toujours lieu le vendredi soir :

A partir de **4 ans** (2 horaires possibles) : de 15h45 à 16h30 ou de 16h45 à 17h30.

Pour les plus de **6 ans** : de 17h30 à 18h30.

Pour les plus de **14 ans** et les **adultes** : de 18h30 à 20h ou de 20h à 21h30

Pour toutes informations et pour les jours « découverte » de la pratique du judo,

Christophe **RODIER** reste à votre écoute. N'hésitez pas à le contacter au 04 76 05 10 69 – 06 79 70 47 34

T.C.R.M TENNIS CLUB REAUMONT LA MURETTE ST CASSIEN

Le championnat départemental a commencé début Mars. Ce sont donc 9 équipes qui se sont lancées dans la compétition pour représenter le TCRM. Le club peut compter sur 2 équipes jeunes (8 et 9 ans), 2 équipes femmes et 5 équipes hommes pour y participer, animées par un esprit ambitieux et convivial, signes distinctifs du TCRM. Vous pouvez retrouver les résultats sur le site internet du club,

<http://tcrm.e-monsite.com>



TI FORME

Ce fut face à une vingtaine de sportives toutes de noir vêtues et lui offrant un « haka » personnalisé que Laëtitia, fraîchement rentrée de Nouvelle Zélande, a été accueillie en ce jeudi 23 mars !

Puis, l'heure a été de fêter les retrouvailles, mais également de remercier Aurélie qui a su endosser à son tour avec brio le rôle de professeur.

Merci encore à l'ensemble des adhérentes pour leur implication et leur éternelle



bonne humeur !

VIE COMMUNALE

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE RENTRÉE 2016.2017



Dans le cadre du regroupement pédagogique des communes de Réaumont (maternelle) et Saint Blaise du Buis (élémentaire), les familles ayant **des enfants nés en 2013** doivent se présenter en mairie, pour effectuer leur préinscription, munies du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Les inscriptions seront effectuées auprès de Madame Florence **MADINIER**,

Directrice, **à partir du mois d'avril, tous les vendredis de 14 heures à 15 heures, à l'école.**

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir aux jours de permanences précités, vous pouvez contacter Madame Florence **MADINIER**, au 04.76.91.53.93.

BIBLIOTHÈQUE



La bibliothèque vient d'être dotée de matériel informatique flambant neuf par le biais du Pays Voironnais. Il s'agit maintenant d'équiper tous les documents de codes barres pour, dans leur finalité, offrir à tous les lecteurs de nouvelles prestations à partir du mois de septembre. Vous pourrez d'un simple clic sur votre ordinateur être relié à « la Bib » et rechercher ou demander le document qui vous intéresse.

A noter : La bibliothèque n'accepte plus aucun don de livres enfants ou adultes. Vous pouvez aller les déposer à LA RESSOURCERIE à la Buisse.

CARNAVAL 2016



Les enfants de la maternelle ont fêté l'arrivée du printemps en se déguisant. Ils ont défilé autour de l'école.

C'était une ribambelle de personnages : fées, princesses, supers héros... entourés de coccinelles et d'autres animaux fort sympathiques. Félicitations aux créateurs de costumes qui ont permis aux enfants de s'évader au pays des contes.

LES SERVICES TECHNIQUES



Le personnel technique de la commune en plus de ses activités habituelles a effectué des grosses réparations. La vis sans fin qui entraîne les copeaux de bois dans la chaudière, s'est cassée et c'est en conjuguant

tous leurs talents de réparateurs et soudeurs que Gaby et Lionel ont installé une nouvelle pièce, en un temps record. Puis, ce fut le portail du cimetière, les rambardes de pont enjambant le ruisseau et autres barrières qui demandèrent beaucoup d'activités à nos 3 cantonniers (N'oublions pas Benjamin qui participe activement). Bravo à notre personnel spécialisé en polyvalence !

LE REPAS DES AÎNÉS

Le 19 mars dernier, le CCAS de Réaumont a organisé son traditionnel repas des aînés qui a accueilli une quarantaine d'invités. Après un délicieux repas, les convives ont passé l'après midi, les uns en dansant, les autres en conversant joyeusement. Une rencontre toujours appréciée de tous !!!

